

## **Séance du 9 juillet 2009**

Nombre de membres :

- titulaires en exercice : 24

- titulaires et suppléants présents : 18

Date de convocation : 3 juillet 2009

- votants : 18

L'an deux mille neuf, le 9 juillet à vingt heures, le conseil de la communauté de communes, régulièrement convoqué par son président, monsieur Bernard Marin, s'est réuni au lieu habituel de ses séances au centre administratif d'Albens.

### **Etaient présents :**

M. Bernard Marin, président, Mrs. Edmond Rosset, Maurice Paget, Jean François Braissand, vice-présidents, Mmes et Mrs André Berthet, Isabelle Bourdis, Alain Cadan, Michel Ducros, Jean Pierre Forestier, Robert Ginet, Yves Grange, Ferdinand Grillet, André Ortolland, Nicole Pelliccioli, Joëlle Pillet, délégués titulaires,

Mmes et Mrs Jean Pierre Germain, Pierre Goury, Christophe Marlière, délégués suppléants avec voix délibératives,

Etaient excusés : Mrs Claude Giroud, Patrick Bornens, Patrick Pivot-Taffut.

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Aucune observation n'étant faite monsieur le président déclare le compte rendu de la séance du 18 juin 2009 approuvé.

### **AJOUT A L'ORDRE DU JOUR**

Compte tenu des délais très courts fixés pour la signature d'un Contrat de Développement Durable avec la région Rhône-Alpes, monsieur le Président propose que soit décidé au cours de la présence réunion les actions à proposer pour ce contrat.

Le conseil communautaire à l'unanimité décide d'inscrire cette question à l'ordre du jour.

### **CONSTRUCTION D'UN MULTI ACCUEIL A LA BIOLLE**

Monsieur le président présente le projet de construction d'un multi accueil à La Biolle. Cet établissement d'une capacité de 40 places complètera de dispositif du service d'accueil des petits enfants que la communauté met à disposition de l'ensemble de la population du canton.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- déclare approuver le projet de construction d'un multi accueil à La Biolle d'une capacité de 40 places pour permettre de répondre à la demande d'accueil des petits enfants en crèche
- accepte le projet présenté d'un bâtiment en construction modulaire
- accepte le coût estimé de 980 000 € hors taxes pour l'ensemble de l'opération
- approuve le plan de financement de cette opération
- sollicite monsieur le Président du Conseil Général pour a subvention d'un montant de 2 000 € par place de crèche créée
- sollicite monsieur le Préfet pour une subvention dans le cadre du Contrat de Projets entre l'Etat et la Région Rhône Alpes
- sollicite l'aide la Caisse d'Allocations familiales pour une subvention
- sollicite l'aide de l'Union Européenne dans le cadre du Programme Opérationnel « Fonds Européen de Développement Régional » Rhône-Alpes
- certifie que les travaux n'ont pas commencé.

## **ACTIONS A INSCRIRE AU CDDRA**

Le Contrat de Développement Rhône Alpes en cours avec la Région Rhône Alpes sera remplacé au début de l'an prochain par un Contrat de Développement Durable Rhône Alpes. Les actions du Contrat de Développement Rhône Alpes seront menées à leur terme sans possibilité d'avenant et les nouvelles actions projetées seront inscrites dans le nouveau contrat. Il convient de transmettre au plus tôt à Métropole Savoie la liste des Actions que la communauté de communes souhaite inscrire dans ce nouveau contrat.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'inscrire les actions suivantes :

- Soutien du point Mission Emploi Entreprise
- Extension du parc d'activités Entre 2 lacs
- Réhabilitation du belvédère de La Chambotte (en partenariat avec la CALB)
- Equiper et réaménagement des sentiers de randonnées pédestres et VTT
- Création d'un centre de loisirs pour les jeunes
- Circuits courts ; aide à l'association « Label Biolle »
- Salle de cinéma de La Biolle.

## **SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DU COLLEGE**

L'association des parents d'élèves du collège Jacques Prévert, après avoir cherché une solution au problème des cartables trop lourds pour les plus jeunes a décidé d'acquérir des ouvrages en double afin que l'enfant ait un livre qui reste à la maison et un livre qui reste au collège.

Cette opération cartable allégé, élaborée en lien avec le collège, a un coût estimé à 5 850 € pour les seuls élèves des classes de 6<sup>ème</sup> (coût des livres à acquérir).

Le conseil d'administration du collège a voté une participation de 1 500 €, les parents devraient participer pour un montant total de 1 800 € et la communauté de communes est sollicitée pour une subvention de 2 550 €.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'accorder une subvention d'un montant de 1 800 € à l'association des parents d'élèves du collège Jacques Prévert pour l'acquisition de livres dans le cadre de l'opération cartable allégé.

## **REALISATION D'UNE E.I.P.P.E. A PROXIMITE DE LA Z.A.C. LE SAUVAGE**

La commune de Mognard est en cours de révision de son P.O.S. et élaboration de son P.L.U.

Il se trouve, à proximité de la ZAC Le Sauvage, des terrains propices à une extension de cette zone d'activités artisanales. Pour les inscrire avec cette destination au PLU de la commune il est nécessaire – en raison de leur voisinage avec la zone Natura 2000 – de réaliser une Evaluation des Incidences des Plans et Programmes sur l'Environnement. Le coût de cette étude est estimée à 10 764 € TTC.

Le conseil communautaire :

- considérant l'intérêt de ces terrains pour une extension future de la ZAC Le Sauvage et l'intérêt d'inscrire comme telle la destination de ceux-ci dans le PLU en cours d'élaboration
- considérant l'importance des travaux à réaliser pour leur aménagement
- considérant l'impossibilité dans le contexte actuel d'estimer la date à laquelle une extension de la ZAC le Sauvage deviendra nécessaire
- considérant qu'une solution de demander à la commune de Mognard de prévoir cette zone comme éligible à un usage économique dans le PADD afin de pouvoir, si nécessaire, faire une révision simplifiée du P.L.U., pourrait être envisagée
- décide de reporter sa décision à la prochaine réunion .

## **DECISION MODIFICATIVE N°: 3, ET CREATION D'OPERATIONS NOUVELLES**

### **Budget général**

Monsieur le Président propose de créer deux opérations nouvelles à la section d'investissement du budget général pour, d'une part, les travaux à réaliser sur les sentiers de randonnées et, d'autres par, pour les travaux de rénovation de bâtiments et leurs équipements

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- décide de la création des deux nouvelles opérations à la section d'investissement du budget général de la communauté de communes

Opération 18 : Mise en œuvre du schéma directeur des sentiers

Opération 19 : Travaux de rénovation et équipements de bâtiments

- approuve les inscriptions suivantes au même budget, constituant la décision modificative n° : 3

#### Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
2315 op.18 f 95	10 000		
2184 op 19 f 411	3 000	1322 op 24 f 93	97 900
2313 op 19 f 01	7 000		
1641 f 01	77 900		
<b>Total :</b>	<b>97 900 €</b>	<b>Total :</b>	<b>97 900 €</b>

### **TRAVAUX SUR LES SENTIERS DE RANDONNEES**

Au terme d'une consultation conduite par les services de la Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget dans le cadre d'un groupement de commande constitué par cette communauté, la communauté de communes de Chautagne et la communauté de communes du canton d'Albens, des travaux sur les sentiers de randonnées autour du lac du Bourget ont été attribués.

Monsieur le président présente cette première tranche de travaux.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité déclare :

- approuver les attributions de travaux sur les sentiers, par la commission d'appel d'offres du groupement de commande constitué par la Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget, la communauté de communes de Chautagne et la Communauté de Communes du Canton d'Albens et dont les montants, pour la communauté de communes du canton d'Albens sont les suivants :

- Entreprise PIC BOIS de 01300 Bregnier Cordon : 3 917,12 € H. T.

- Entreprise CHARTREUSE DECOUVERTE de 38380 St Christophe sur Guiers : 629,50 € H. T.

- Office National des Forêts de 73026 Chambéry : 2 052,31 € H. T.

- Entreprise ECO COMPTEUR de 22300 Lannion : 779 ,20 € H. T.

- les crédits nécessaires sont inscrits dans le cadre de la Décision Modificative votée ce jour.

### **MOBILIER POUR LA SALLE DE REUNION DU GYMNASE**

A la demande des associations sportives qui utilisent le gymnase "Carole Montillet" et la salle de gymnastique "Aurélié Joly", la petite salle de l'étage qui peut accueillir 20 personnes pourrait être meublée pour servir de salle de réunions.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide d'acquérir quatre tables, vingt chaises et un panneau d'affichage à fin de meubler la petite salle située à l'étage du gymnase pour servir de salle de réunions aux associations utilisatrices du gymnase
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits à la Décision Modificatrice votée ce jour à l'opération 19.

### **FOURNITURE DES REPAS POUR LE MULTI ACCUEIL CHOUBIDOU**

Monsieur le président expose qu'à partir du 31 août, les travaux de réaménagement devant être terminés, le repas de midi sera fourni par la communauté de communes aux enfants qui sont inscrits en journée continue au multi accueil. Ce repas est compris dans le montant de la prestation de service unique versé par les parents. Le coût en incombe donc à la collectivité qui organise le service.

Après avoir consulté des entreprises susceptibles d'assurer la fourniture des repas en liaison froide monsieur le président indique qu'il a retenu la proposition de la société SHCB

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité déclare :

- accepter l'attribution, pour une année, du marché de fourniture des repas de midi et des gouters pour les sections des moyens et des grands du multi accueil Choubidou à Albens, à la société SHCB de St Quentin Fallavier (Isère)
- accepter les tarifs de l'entreprise joints en annexe à la présente.

### **PETITE ENFANCE : REORGANISATION DU SERVICE**

Monsieur le président rappelle que le réaménagement et l'extension du multi accueil "Choubidou" est en cours et qu'il s'accompagne de changements importants, fermeture de la halte garderie "Les P'tits Galopins" installée dans le groupe scolaire intercommunal des Ires, nouvelle répartition du personnel, embauche d'agents supplémentaires pour l'accueil d'un plus grand nombre d'enfants, organisation pour la fourniture des repas de midi.

Monsieur le président donne lecture du contrat proposé aux parents pour un accueil régulier et de son règlement qui ont été préparés avec la commission de la petite enfance. Il présente les modifications de postes et les postes à créer pour la prochaine rentrée.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, déclare :

- approuver le contrat d'accueil régulier dans les multi accueils proposé aux parents
- approuver le règlement d'application de ce contrat, tant la version adaptée au fonctionnement du multi accueil Choubidou d'Albens que celle qui s'appliquera aux multi acueils de La Biolle et de St Germain La Chambotte
- accepter les modifications de postes suivantes

#### **Postes d'agents titulaires**

Educateur de jeunes enfants

Un poste de 28 / 35<sup>ème</sup> d'un T.C. est supprimé et remplacé par un poste à 28,74 / 35<sup>ème</sup>

Agent d'animation

Un poste à 30,6 / 35<sup>ème</sup> est supprimé et remplacé par un poste à 32,71 / 35<sup>ème</sup>

Un poste à 24,8 / 35<sup>ème</sup> est supprimé et remplacé par un poste à 28 / 35<sup>ème</sup>

Un poste à 29,53 / 35<sup>ème</sup> est supprimé et remplacé par un poste à 32,97 / 35<sup>ème</sup>

#### **Postes d'agents contractuels**

Educateurs de jeunes enfants

Le contrat à durée déterminée de 16,19 / 35<sup>ème</sup> sera remplacé par un contrat de

16,34 / 35<sup>ème</sup> à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2009

le contrat à durée déterminée de 14,63 / 35<sup>ème</sup> sera remplacé au 1<sup>er</sup> septembre 2009 par un contrat de 16,87 / 35<sup>ème</sup>

Agents d'animation

Les quatre contrats à durée déterminée à mi-temps seront renouvelés sur la même base à la date de leur terme.

Il est créé un poste d'agent d'animation à 15,93 / 35<sup>ème</sup> d'un temps complet

Il est créé un poste d'agent d'animation à 10,69 / 35<sup>ème</sup> d'un temps complet

Il est créé un poste d'agent d'animation à 9,60 / 35<sup>ème</sup> d'un temps complet

Ces trois postes sont à pourvoir par des contrats à durée déterminée, en fonction de l'évolution de la capacité d'accueil mise en service au multi accueil "Choubidou". Ils seront établis, pour la rémunération, en référence à l'indice de l'agent d'animation au 1<sup>er</sup> échelon

- le président est invité à procéder aux déclarations réglementaires auprès du Centre de Gestion et à mettre en œuvre en temps voulu ces modifications.

### **PETITE ENFANCE, CONTRAT D'ACCUEIL REGULIER**

Monsieur le président présente le contrat d'accueil dans les multi accueil de la communauté de communes à proposer aux parents qui souhaitent bénéficier d'un accueil régulier. Ce contrat et le règlement qui l'accompagne ont été préparés par la commission Petite Enfance.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve les termes du contrat d'accueil régulier dans les multi accueil
- approuve le règlement d'application de ce contrat pour les multi accueil de La Biolle et de St Germain La Chambotte
- approuve le règlement d'application de ce contrat pour le multi accueil d'Albens
- autorise monsieur le président à proposer ce contrat dès la prochaine rentrée.

### **AVENANT A LA CONVENTION AVEC LA SAUR POUR LA STEP D'ALBENS**

Monsieur le président rappelle qu'il a été confié l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées d'Albens à la Société d'Aménagement Urbain et Rural par une convention prenant effet le 6 septembre 2005. Cette convention de prestation, fixant le montant du versement à la SAUR à 8 400 € par trimestre, a été établie pour une durée de 2 ans et prévoyait la possibilité d'un renouvellement pour la même durée, ce qui fut fait par un avenant du 16 juillet 2007. Cette convention expire donc le 6 septembre prochain.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Considérant que l'ensemble des réseaux d'assainissement du canton relève de la compétence de la communauté de communes

considérant que le contrat d'affermage à la C.G.E. Véolia, du réseau de La Biolle, passé par la commune avant le transfert de la compétence à la communauté de communes, se termine en octobre 2010

Considérant que la communauté de communes doit pouvoir décider, sans être tenu par des engagements extérieurs, du mode de gestion de l'ensemble des réseaux des communes du canton

Considérant que cette décision pourra être prise pour la fin du contrat d'affermage du réseau de La Biolle en octobre 2010

- décide de ne pas prendre de décision engageant la gestion du service d'assainissement collectif au-delà de cette date

- considérant que par délibération du conseil a engagé une opération de travaux pour l'amélioration de la filière boue de la station d'épuration et qu'il est souhaitable que la mise au point puisse se faire avec l'exploitant qui connaît le mieux la station

- décide de prolonger la convention avec la SAUR pour l'exploitation de la station d'épuration d'Albens, sans en changer les termes, pour une durée prenant fin en même temps que le contrat d'affermage du réseau de La Biolle soit le 15 octobre 2010

- autorise monsieur le président à signer cet avenant de prolongation de la convention avec la SAUR pour l'exploitation de la station d'épuration d'Albens selon les conditions précisées à l'alinéa précédent.

## **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ANIMATION ; PERIODE 2009-2010**

Monsieur le Président donne lecture du contrat d'animation signé entre le Conseil Général, l'Association de Développement et d'Animation du Canton d'Albens et la Communauté de Communes. Ce contrat est établi pour une période de trois ans, de 2009 à 2011. La communauté de communes s'y engage à apporter une aide annuelle à l'ADACA d'un montant égal ou supérieur à la subvention du Conseil Général. Pour l'année 2009 cette subvention sera de 20 500 €. Pour les deux années suivantes le montant sera calculé par le département en prenant en compte le classement fiscal de la collectivité. Un courrier du Conseil Général a indiqué par ailleurs que la subvention qu'il verserait en 2010 serait d'un montant de 20 000 € et en 2011 d'un montant de 19 500 €.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, déclare :

- approuver les termes du contrat d'animation engageant le Département et la Communauté de communes à apporter une aide financière à l'ADACA pour la réalisation d'actions de développement pendant les trois années 2009 à 2011
- approuver la signature par le président de ce contrat entre le Département, l'ADACA et la communauté de communes.

## **TRANSPORTS SCOLAIRES, REGLEMENT ET PARTICIPATIONS FINANCIERES**

Le Conseil Général finance la totalité du coût du transport des enfants habitant à plus de 3 Kms de leur établissement scolaire. Il finance à hauteur de 50 % le coût du transport des enfants de primaire et maternelle habitant entre 3 et 1 Km de leur lieu de scolarisation.

La Charte départementale prévoit une participation financière demandée aux parents au profit de la collectivité qui organise, au niveau local, la gestion des transports scolaires, collecte et codification des fiches d'inscriptions, organisation des circuits, relations et paiement des transporteurs.

La commission des transports scolaires s'est réunie et propose une actualisation du tarif des participations demandées aux parents, l'institution d'une pénalité pour dépôt d'une inscription après la date limite fixée par le Conseil Général et une plus grande précision quant au remboursement du coût des transports des enfants non subventionnés ou partiellement subventionnés par le Conseil Général.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- d'approuver la distribution, avec la remise des cartes de transports, du petit livret préparé par le service pour faire mieux connaître les transports scolaires et donner aux parents des informations permettant d'améliorer la qualité du service
- d'une augmentation uniforme de 2 € appliquée à la participation par enfant demandée aux parents. Les tarifs pour la prochaine année scolaire, septembre 2009 – juillet 2010, s'établissent ainsi :
  - 38 € pour le premier enfant
  - 33 € pour le deuxième enfant
  - 28 € pour le troisième enfant
  - gratuit pour le quatrième enfant et les suivants
- de maintenir à 10 € le montant de la participation aux frais de duplicata du titre de transports
- de maintenir à 10 € par enfant le montant de la participation supplémentaire demandée pour l'inscription d'enfants qui doivent emprunter deux circuits dans le cas d'une garde alternée par des parents séparés

- d'instituer une pénalité, pour la remise de la fiche d'inscription après la date indiquée par le Conseil Général, d'un montant de 38 €, sauf dans le cas d'empêchement justifié. Cette pénalité n'est pas multipliée par le nombre d'enfants d'une même famille quand toutes les fiches sont déposées en même temps
- de préciser que toute demande d'inscription d'un enfant qui ne remplit pas les conditions fixées par le département pour être subventionné (distance, établissement fréquenté, etc.....) ne sera prise qu'aux deux conditions suivantes :
  - 1 ) qu'il reste des places disponibles dans le véhicule en place (l'inscription n'est donc pas automatiquement renouvelable pour l'année suivante)
  - 2 ) que la commune de résidence de l'enfant s'engage à rembourser à la communauté de communes la totalité du montant non subventionné par le Conseil Général
- de préciser que toutes les décisions et tarifs mentionnés ci-dessus s'appliquent à tous les enfants transportés quel que soit leur âge, l'établissement fréquenté et la personne (morale ou physique) qui prenne en charge le coût du transport.

### **CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC L'ASSOCIATION A.D.M.R. du canton**

Monsieur le président donne lecture de la convention de financement à intervenir avec l'association A.D.M.R. qui assure un service d'aide aux personnes sur le canton. Au budget il a été prévu pour cette association une subvention de fonctionnement de 20 000 € et, pour répondre à une demande exceptionnelle, l'acquisition de mobilier non médical pour l'EHPAD qui ouvrira ses portes cet automne à Albens, le conseil a décidé dans sa séance du 28 mai, d'une subvention exceptionnelle de 20 000 € et d'une avance d'un même montant.

La convention proposée reprend ces différents engagements.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- d'approuver les termes de la convention de financement avec l'association A.D.M.R. du canton d'Albens, accordant à cette dernière pour l'année 2009, une subvention de fonctionnement de 20 000 €, une subvention exceptionnelle de 20 000 € et une avance remboursable dans cinq ans, sans intérêts, d'un montant de 20 000 €
- d'autoriser monsieur le président à signer cette convention.

### **CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC L'ASSOCIATION "Atelier des Arts de l'Albanais"**

Monsieur le président donne lecture de la convention de financement à intervenir avec l'association "Atelier des Arts de l'Albanais" qui assure l'enseignement de la musique sur le canton. Au budget il a été prévu pour cette association une subvention de fonctionnement de 29 000 € et, à titre exceptionnel, une aide de 2 500 € pour l'acquisition d'instruments de musique. Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- d'approuver les termes de la convention de financement avec l'association "Atelier des Arts de l'Albanais" accordant à cette dernière pour l'année 2009 une subvention de fonctionnement de 29 000 € et une subvention exceptionnelle de 2 500 €
- d'autoriser monsieur le président à signer cette convention.

### **BUNGALOWS PROVISOIRES A LA PROCHAINE RENTREE DU MULTI ACCUEIL**

Les travaux de réaménagement et extension du multi accueil "Choubidou" ne seront pas terminés pour la prochaine rentrée prévue le 24 août 2009. Afin de pouvoir assurer la continuité du service il sera installé des bungalows pour compléter les équipements existants pendant

quelques mois. Une consultation a été lancée pour la mise en place et location de trois modules aménagés, deux en espaces polyvalents et un en sanitaire et espace de rangement.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- d'approuver le choix de l'entreprise COFICIEL de La Biolle pour la mise en place et location de trois modules pour accueillir les enfants au multi accueil "Choubidou" dans l'attente de la fin du chantier d'extension des bâtiments
- d'accepter le coût de 6 182 € hors taxes pour l'aménagement et la mise en place des modules
- d'accepter le montant de 750 € hors taxes pour la location mensuelle de l'ensemble des trois modules.

### **TRAVAUX DE V.R.D. POUR LE CHANTIER DU MULTI ACCUEIL**

Une consultation a été lancée en vue de la réalisation, pour le multi accueil "Choubidou", des travaux de raccordement et branchement aux différents réseaux et l'aménagement des abords comprenant dessouchage, espace vert et pose de clôture. L'entreprise Picon de St Germain La Chambotte a fait la proposition la plus économiquement intéressante.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- d'approuver le choix de l'entreprise Picon de St Germain La Chambotte pour la réalisation des travaux de V.R.D. autour des bâtiments du multi accueil "Choubidou" à Albens
- d'accepter le montant de 32 450 € hors taxes pour le coût de cette opération à payer à l'entreprise sus nommée.

### **MARCHE POUR LE CHAUFFAGE GEOTHERMIQUE DU MULTI ACCUEIL**

Le conseil communautaire, dans un souci de Développement Durable, avait fait le choix, le 16 avril dernier, de la géothermie comme source de chaleur pour le chauffage du multi accueil "Choubidou" à Albens. Au terme de la consultation pour la fourniture et l'installation de la pompe à chaleur et la réalisation des forages c'est la SARL E.G.E. René Genton qui a été retenu pour son offre d'un montant total de 108 695,65 € h.t. dont 56 040,84€ h.t. pour les forages.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- d'approuver le choix de l'entreprise E.G.E. René Genthon 73800 Les Marches pour la fourniture et l'installation du chauffage par géothermie de l'ensemble du bâtiment – partie neuve et bâtiment réaménagé - du multi accueil "Choubidou" à Albens
- d'accepter le coût de cette opération s'élevant à un montant de 108 695,65 € H.T.
- de solliciter l'aide du Conseil Général prévu pour les forages
- de solliciter l'aide de l'ADEME pour cet opération.

### **TRAVAUX D'EXTENSION DU MULTI ACCUEIL "CHOUBIDOU" Avenant n° : 2 au marché.**

Monsieur le président présente l'avenant n° : 2 au marché de travaux passé avec l'entreprise « Industialisé Modulaire de Construction » pour la restructuration et l'extension du multi accueil "Choubidou" à Albens. Ces travaux supplémentaires portent sur l'optimisation de la gestion des éclairages et l'amélioration des performances de la V.M.C.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, déclare

- accepter l'avenant n° : 2 au marché de travaux pour la restructuration et l'extension du multi accueil "Choubidou" passé avec l'entreprise I.M.C.

- autoriser monsieur le président à signer cet avenant n° : 2 dont le montant s'élève à 40 750,70 € hors taxes.

### **AVENANT N° :1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX, LOT 2, DE L'EXTENSION DU Magasin de la fromagerie de St OURS**

Monsieur le président présente l'avenant n° : 1 au marché du lot 2, charpente – couverture – zinguerie, des travaux d'extension du magasin de la fromagerie de St Ours, passé avec l'entreprise CHARPENTES SAVOYARDES de Seynod. Cet avenant porte sur l'isolation extérieure et un supplément de bardage en façade.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, déclare :

- accepter l'avenant n° : 1 au marché passé avec l'entreprise CHARPENTES SAVOYARDES, lot 2 des travaux d'extension du magasin de la fromagerie de St Ours pour un montant de 3 066,45 € hors taxes
- monsieur le président est autorisé à signer cet avenant au marché dont le nouveau montant est ainsi porté à la somme de 24 074,89 € T.T.C.

### **ASSURANCE DOMMAGE OUVRAGE POUR LE MULTI ACCUEIL A ALBENS**

Au terme d'une consultation des compagnies d'assurances monsieur le président expose qu'il a retenu la proposition de la SMACL.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, déclare :

- approuver le choix de la Société d'Assurances Mutuelles, SMACL pour la garantie Dommages Ouvrages de l'opération de réhabilitation et d'extension du multi accueil Choubidou à Albens
- accepter le coût de la cotisation pour la garantie de base estimé à 13 779,51 €. Toutes Taxes Comprises.

### **CREATION D'UN EMPLOI OCCASIONNEL POUR LE NETTOYAGE DES LOCAUX DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Monsieur le Président expose que l'adjoint technique assurant le nettoyage des locaux de la Communauté de Communes sera en congés annuels du 27 juillet au 21 août 2009.

Pour assurer la continuité de ce service, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- de créer un emploi occasionnel d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe pour ce service, du 27 juillet au 21 août 2009 inclus, pour une durée hebdomadaire de 6,5/35<sup>ème</sup> suivant l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 alinéa 2,
- son salaire sera celui du 1<sup>er</sup> échelon du grade correspondant à son emploi.

### **RATTACHEMENT DE ST FELIX AU COLLEGE JACQUES PREVERT**

Il est de nouveau question de diriger les collégiens de St Félix vers le collège d'Albens afin d'alléger le collège d'Alby Sur Chéran.

Le collège d'Albens a connu une brusque baisse d'effectif à la rentrée 2006 avec l'ouverture du collège de Grésy Sur Aix mais le mouvement de croissance ne s'est pas ralenti et les locaux sont de nouveaux tous occupés pour leur capacité.

Par ailleurs une forte croissance de population est en cours sur Albens. Un recensement de la situation au 1er janvier 2008 fait apparaître 465 logements en cours (demandes de permis déposées ou en travaux) sur l'ensemble du canton dont les trois quarts pour la seule commune d'Albens.

Les collégiens sont en majorité demi-pensionnaires et les locaux actuels de restauration ne peuvent pas accueillir le surcroît d'élèves de Saint-Félix.

Accueillir des collégiens de l'extérieur du canton obligerait d'entreprendre de nouveaux travaux d'extension dans les toutes prochaines années.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité déclare être totalement opposé au rattachement au collège d'Albens de communes extérieures au canton.